



DELIBERATION N°51/2014 du 9 mai 2014

Complétant les délibérations n° 25/1973 du 25 avril 1973, n° 63/1978 du 30 novembre 1978 et n° 01/2011 du 16 février 2011, autorisant l'encaissement de recettes par le régisseur de recettes.

En sa séance du 9 mai 2014, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, maire de la commune, par lettre n°5/CONV/CM/2014 du 2 mai 2014, sous la présidence du Maire, avec Mademoiselle Moeata TAEREA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 25/1973 du 25 avril 1973, instituant une régie de recettes ;
- Vu** la délibération n° 63/1978 du 30 novembre 1978, autorisant l'encaissement de recettes par le régisseur de recettes ;
- Vu** la délibération n° 01/2011 du 16 février 2011, modifiant la délibération n° 63/78 du 30 novembre 1978 autorisant l'encaissement de recettes par le régisseur de recettes ;
- Vu** la délibération n° 50/2014 du 9 mai 2014 modifiant la délibération n° 19/2008 du 10 avril 2008 autorisant le maire à louer la grande place communale Marara réservée à l'organisation de journées ou de soirées récréatives, sportives, culturelles, de réceptions, d'expositions, de galas ou de bals
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1er : Le régisseur de recettes de la commune de Huahine est autorisé à :

- Détenir tout montant de caution défini par délibération, en chèque ou espèces ;
- Encaisser tout montant de caution en cas de détérioration d'un bien communal, sur présentation d'un rapport établi par le département des services techniques ;
- Rendre tout montant de caution en cas de non-détérioration d'un bien communal, sur présentation d'un rapport établi par le département des services techniques ;
- Rendre le reliquat de tout montant de caution en cas de détérioration d'un bien communal, déduction faite du montant des réparations effectuées par la Commune et sur présentation d'un rapport établi par le département des services techniques.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire, le Trésorier Payeur des ISLV et le responsable du département comptable et financier de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-huit (28) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTE Antonio, MOUSIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Un (01) membre a donné pouvoir

TEMAIANA épouse TEREMATE Tania à TUMARAE Grégoire

Le Maire

Marcelin LISAN

Indications sur le résultat du vote :	Contrôle a posteriori
Présents : 28	Acte rendu exécutoire
Votants : 29 dont 1 pouvoir	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le
Exprimés : 29	et publication ou notification
Votes pour : 29	du
Votes contre : 0	Le Maire,
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	 Marcelin LISAN